

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du FINISTERE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	10

Le 2 Mars 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Février 2020, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
21 Février 2020
Date d'affichage
21 Février 2020

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIE Christian, Conseiller Municipal ;
Madame POCHET Yolande, Conseillère Municipale ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

13 – SUBVENTION 2020 AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu de se prononcer sur l’attribution d’une subvention de fonctionnement au CCAS de la commune pour l’année 2020. Il propose de voter une subvention de 7 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Décide** le versement d'une subvention d'un montant de 7 300 euros au Centre Communal d’Action Sociale pour l’exercice 2020.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.
A Beuzec-Cap-Sizun,
Le 2 Mars 2020

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.

